Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

D.R.I.R.E. PICARDIE
- 6 AOUT 2008

Direction de la Cohésion Sociale
et du Développement Durable

Bureau de l'Environnement
et du Développement Durable

Amiens, le 1er août 2008

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article R 512-68 du code de l'environnement, à MECACORP, 204 rond point du Pont de Sèvres, Tour Ambroise, à BOULOGNE-BILLANCOURT 92100, de sa déclaration du 23 juillet 2008 de reprise de l'exploitation située sur le territoire de la commune de VILLERS-BRETONNEUX zone industrielle parcelles cadastrées section U n° 25, 126, 202, 333 et 334, précédemment exploité par la S.A.S. AMKEY.

Pour le Préfet,
L'attaché, adjoint au chef de bureau,

Nicolas GRENIER

Copie adressée à :

- ⇨ ***Monsieur le maire de VILLERS-BRETONNEUX***
- ⇨ ***Madame la directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie***
- ⇨ ***L' inspecteur des installations classées***
- ⇨ ***Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme***
- ⇨ ***Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme***
- ⇨ ***Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme***
- ⇨ ***Monsieur le directeur du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile***